

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 avril 2013

L'an deux mil treize, le quinze avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le neuf avril deux mil treize

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, VABRE Marie-Claude. CADILLAC Sébastien, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck.

Excusé : DELHEURE Patrice,

Absent : CAMEL Jean-Luc,

Nombre de présents : 17

Date de convocation : 9 avril 2013

Secrétaire de séance : LACOMBE Marie-Thérèse

**01-01-2013 COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU CCAS ET
AFFECTATION DES RESULTATS**

Mme Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2012 du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire ne participant pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie d'Albi Ville et Périphérie et peut se résumer ainsi :

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 307,38 € dont 307,38 € d'excédent antérieur reporté.

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de 307,38 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2012 du CCAS et

décide d'affecter le résultat au budget 2013 du CCAS de la façon suivante :

Article 002 « Excédents antérieurs reportés » : 307,38 €

02-01-2013 COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Mme Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2012 du budget général de la commune, Monsieur le Maire ne participant pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie d'Albi Ville et Périphérie et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 415 862,10 €

Recettes : 886 315,13 € dont 191 943,22 € d'excédent antérieur reporté.

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de 470 453,03 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 403 905,10 €

Recettes : 1 000 367,68 € dont un excédent antérieur reporté de 478 274,25 €

D'où un excédent d'investissement cumulé de 596 462,58 €

Le solde des restes à réaliser en section d'investissement est de - 671 843,76 €. Il ressort donc un besoin de financement global de la section d'investissement de 75 381,18 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2012 de la commune et décide d'affecter les résultats au budget 2013 de la commune de la façon suivante :

Section d'investissement :

article 001 « excédent antérieur reporté » : 596 462,58 €

article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 75 381,18 €

Section de fonctionnement :

Article 002 « excédent antérieur reporté » : 395 071,85 €.

03-01-2013 BUDGET PRIMITIF 2013 DU CCAS

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2013 du Centre Communal d'Action Sociale. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement :

Dépenses : 307,38 €

Recettes : 307,38 € dont excédent antérieur reporté de 307,38 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget.

04-01- 2013 - Budget Primitif 2013 de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2013 de la commune. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 453 168,61 € dont 1 010 459,76 € de restes à réaliser de l'exercice précédent

Recettes : 1 453 168,61 € dont 338 616 € de restes à réaliser de l'exercice précédent et 596 462,58 € d'excédent antérieur reporté

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 042 791,85 €

Recettes : 1 042 791,85 € dont 395 071,85 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Après délibération, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité ce budget

05-01-2013 – TAXES LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les différentes simulations découlant du budget sur plusieurs scénarii d'application de taux de taxes. Après discussion, les taux restent identiques à 2012:

- taxe d'habitation : 6.71 %
- foncier bâti : 16,73 %
- foncier non bâti : 75,66 %

Ces taux correspondent donc à une augmentation de 0 %.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour) vote la mise en application de ces taux de taxes.

06-01-2013 – subventions aux associations

Monsieur le Maire présente la liste des subventions prévues au budget et dont le versement peut être mandaté dans les plus brefs délais.

Ces subventions concernent le fonctionnement des associations et sont reconduites aux mêmes conditions et motivations qui avaient été exposées dans les décisions du conseil municipal de l'année 2012 :

Coopérative scolaire

Montant alloué : 200 €

Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

Association ADMR Castelnau Bernac Sainte Croix

Montant alloué : 550 €

Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

Association Radio Albigés

Montant alloué : 50 €

Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

Cercle culturel. Gestion de la bibliothèque

Montant alloué : 650 €

Association de prévention routière

Montant alloué: 75 €

Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

07-01-2013 Plan de financement de l'opération de restauration du beffroi de l'église de Saint Barthélemy

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le plan de financement ci-dessous concernant la restauration du beffroi de l'église Saint Barthélemy :

Investissement :

	HT
Restauration Beffroi :	
Et appareil campanaire	
Devis BODET	42 191,00
Restauration Tour Horloge :	
Et maçonnerie Beffroi	
Devis SNRB	10 431,39
Sauvegarde Ancien Mécanisme	
Remise en état Horloge	
Devis BODET	4 941,00

TOTAL 57 563,39

Financement :

Conseil Général	11 512,00
Conseil Régional	8 634,00
DRAC	23 024,00
Autofinancement	14 393,39

TOTAL 57 536,39

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le plan de financement et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

08-01-2013 Subvention façade Madame BARREAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération du 19 septembre 2011, la municipalité attribue à Madame BARREAU une subvention pour les travaux de sa façade de 20 % du

montant des travaux plafonnée un montant de 2 000 €. La facture présentée est de 5000 € TTC ; la subvention attribuée est de 1000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité approuve l'attribution de cette subvention et charge Monsieur le Maire d'en effectuer le règlement.

09-01-2013 COLAS Avenant au marché du 27 juillet 2012

Avenant N°1 au marché du 27 juillet 2012 –Voirie Réseaux divers-fait apparaitre une plus value de 23 288.50€ au montant initial. Cette plus value correspond à un complément de réfection de voirie devant la salle Pierre Valax et à la création d'une aire pour les containers poubelles et tri sélectif.

Marché de base	14028.60€
Avenant N°01	23288.50€
Total HT	37317.10€

Le montant global inscrit en investissement permet de couvrir cette plus value.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

10-01-2013 Munoz SARL Avenant au marché du 27 juillet 2012

Avenant N°2 au marché du 27 juillet 2012 –charpente métallique-fait apparaitre une plus value de 546.00€ au montant initial. Cette plus value correspond à la confection d'une trappe d'accès au vide sanitaire.

Marché de base	32 538.96€
Avenant N°01	6 215.00€
Avenant N°02	546.00€
Total HT	39 299.96€

Le montant global inscrit en investissement permet de couvrir cette plus value.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité approuve cet avenant et autorise Monsieur le maire à le signer.

11-01-2013 SDET

Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique
12DISR063-62JM9 Dissimulation BTA SUR P11 Lot Communal « rue du Tarn » - 81150 Castelnau de Lévis

Monsieur Robert GAUTHIER indique qu'au sens de l'article 4,1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité ; Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire « 12DISR063-62JM9 Dissimulation BTA SUR P11 Lot Communal « rue du Tarn » », suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 11 000 € T.T.C, honoraires compris.

Monsieur Robert GAUTHIER propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE à l'unanimité la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

12-01-2013 NOMS DES RUES

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le projet de dénominations des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la dénomination des voies communales,

ADOpte la dénomination suivante :

13-01-2013 Subvention association La clé des champs

La de subvention par l'association La clé des champs est basée sur la fréquentation du CLAE sur l'année 2012 soit 487 journées enfants. La subvention est de 3667 Euros.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité approuve l'attribution de cette subvention et charge Monsieur le Maire d'en effectuer le règlement.

14-01-2013 Plan de financement installation éclairage terrain de Football

Le montant des travaux à réaliser s'élève à 30816 € HT. Ces travaux sont inscrits au budget primitif 2013. Le plan de financement suivant est proposé :

- Subvention Conseil Régional	10 %	soit	3082,00
- Subvention Conseil Général	20 %	soit	6163,00
- Subvention CDOS	10 %	soit	3082,00
- Subvention LFA			
Fonds d'aide au football amateur	20 %	soit	6163,00
- Autofinancement			<u>12316,00</u>
	TOTAL		30816,00

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité approuve ce plan de financement et charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions aux différents organismes concernées.

Questions diverses

Propriété VIAULES

Un contact a été pris avec TERSOL-DEL-POUX, entreprise de réinsertion située à Cagnac Les Mines (qui pourrait exploiter les terres avec création d'emploi). Un accord de financement de l'Etat et du Conseil Général serait nécessaire ainsi qu'un appel à projet de la C2a au fin de production de maraichage avec bail à long terme.

Eclairage Public

Les lampadaires sont désormais numérotés. Les administrés sont invités à relever le numéro des points lumineux avant de signaler toute panne.